

Concours Sous-officier de gendarmerie

Externe, interne, catégorie B

Annales et sujets
inédits corrigés

Conforme
à la réforme
2018

Auto-
évaluation

Plannings
de révision

Méthode
et conseils

28 sujets
corrigés

Épreuves d'admissibilité

- Composition
- Aptitude professionnelle
- Connaissances professionnelles

Épreuve d'admission

- Entretien avec le jury



OFFERT
+ d'annales corrigées
en ligne pour s'entraîner



Vuibert

N°1 des concours

Concours

Sous-officier de gendarmerie

Externe, interne, catégorie B

**Annales et sujets
inédits corrigés**

Thibaut Klinger

*Normalien agrégé d'histoire, professeur d'histoire-géographie
et de géopolitique*

Bernadette Lavaud

*Professeur de français, formatrice spécialisée dans les écrits professionnels
et en expression écrite et orale,
intervenant dans plusieurs délégations du CNFPT*

François Lavedan

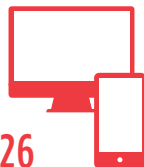
*Cadre au ministère de l'Intérieur
et membre de plusieurs jurys de concours administratifs*

Olivier Sorel

Enseignant chercheur en psychologie, formateur ISPAC

Téléchargez les ressources
numériques offertes

sur www.Vuibert.fr/site/205626



ISSN : 2114-9305

ISBN : 978-2-311-20562-6

Conception couverture : Delphine d'Inguibert et Valérie Goussot

Conception intérieure : Bleu T

Composition : So'Graph



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert - juin 2018 - 5, allée de la 2^e DB - 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

Sommaire

Introduction	5
---------------------	----------

Auto-évaluation	9
------------------------	----------

Partie 1 Composition

Méthodologie et conseils	12
Annales corrigées	16
Sujet n° 1 – session mars 2017	16
Sujet n° 2 – session septembre 2016	20
Sujet n° 3 – session mars 2016	23
Sujet n° 4 – session mars 2014	27
Sujet n° 5 – session septembre 2014	31
Sujet n° 6 – session octobre 2013	34

Partie 2 Aptitude professionnelle

Méthodologie et conseils	38
Sujets inédits corrigés	42
Sujet n° 1	42
Sujet n° 2	50
Sujet n° 3	58
Sujet n° 4	65
Sujet n° 5	71

Partie 3 Connaissances professionnelles

Planning de révision	80
Présentation de l'épreuve	81
Méthodologie et conseils	84
Annales corrigées	89
Sujet n° 1 – session mars 2018	89
Sujet n° 2 – session mars 2018	93

Sujet n° 3 – session mars 2018.....	97
Sujet n° 4 – session mars 2018.....	100
Sujet n° 5 – session mars 2017.....	104
Sujet n° 6 – session septembre 2016.....	108
Sujet n° 7 – session mars 2016.....	111
Sujet n° 8 – session mars 2015.....	115
Sujet n° 9 – session mars 2015.....	118
Sujet n° 10 – session septembre 2014.....	121

Partie 4 Entretien avec le jury

■ Questions personnelles et professionnelles

Méthodologie et conseils	128
Rappels sur la Gendarmerie nationale	131
Sujets inédits	139
1. Exemples de questions personnelles.....	139
2. Exemples de questions avec une optique professionnelle.....	144

■ Culture générale

Méthodologie et conseils	150
Planning de révision	152
Sujets inédits corrigés	153
Sujet n° 1 – Les enjeux de la crise catalane.....	153
Sujet n° 2 – La Corée du Nord.....	156
Sujet n° 3 – Les enjeux de la vague populiste.....	159
Sujet n° 4 – La Turquie, la France et l'Union européenne.....	163
Sujet n° 5 – La cybersécurité et l'Europe.....	167
Sujet n° 6 – La sécurité intérieure post-attentats.....	170
Sujet n° 7 – Le centenaire de la Première Guerre mondiale.....	174

Introduction

■ Le concours de gendarme

A. Les conditions d'inscription

Les candidat(e)s peuvent s'inscrire sur le site Internet de la Gendarmerie nationale (www.lagendarmerierecrute.fr). L'heure de validation de l'inscription fait foi sur Internet. Le courriel de validation étant envoyé aux candidats 12 heures après l'enregistrement de l'inscription, les candidats doivent tenir compte de ce délai.

Pour pouvoir déposer un dossier de candidature au **concours externe de gendarme**, les conditions sont les suivantes :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 18 ans révolus et de 35 au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité (une enquête de moralité sera effectuée).

Les candidats au concours externe de gendarme doivent également :

- être titulaire du baccalauréat ou pouvoir en justifier l'obtention par tout moyen à l'issue des résultats d'admissibilité ou d'un diplôme ou titre enregistré et classé au moins au niveau IV ;
- savoir nager (votre aptitude sera vérifiée en école) ;
- être en règle par rapport aux dispositions du service national : avoir satisfait aux obligations du service national ou à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), ou bien en avoir été légalement exempté ou dispensé ou encore à la Journée Défense Citoyenne (JDC) ;
- ne pas avoir bénéficié d'un congé de reconversion entraînant la cessation définitive de l'état militaire (candidat militaire ou ex-militaire).

Les candidats au **deuxième concours (concours interne)** doivent :

- être en particulier de nationalité française ;
- être âgés de dix-huit ans au moins et de trente-cinq ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- ne pas avoir été privés de leurs droits civiques ;
- satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude fixées par arrêté ;
- présenter une moralité et avoir un comportement compatibles avec l'exercice de la fonction de sous-officier de gendarmerie ;
- ne pas s'être déjà présentés trois fois au deuxième concours.

Ils doivent également :

- soit être volontaires de la gendarmerie, titulaire du diplôme de gendarme adjoint, en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, **au moins un an de service en cette qualité** ;

- soit être adjoints de sécurité de la police nationale en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, **au moins un an de service en cette qualité** ;
- soit être militaires des forces armées autres que la gendarmerie nationale servant en vertu d'un contrat, en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, **au moins quatre ans de service en cette qualité** ;
- soit être réservistes de la gendarmerie nationale.

B. La constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site Internet du recrutement de la gendarmerie (www.lagendarmerierecrute.fr). Sur ce site, les candidats peuvent voir la liste des recrutements ouverts, déposer un dossier, en suivre la gestion, etc. En cas d'impossibilité technique, un dépôt classique est toujours possible. En effet, le dossier d'inscription peut être retiré auprès d'une brigade de gendarmerie ou d'un centre d'information et de recrutement. Une fois rempli, il doit être adressé pour la métropole au centre de sélection et de concours dont relève le candidat et, pour l'outre-mer, au centre de recrutement, concours et sélection dont relève le candidat (la liste des différents centres est disponible dans le dossier d'inscription). Tout dossier déposé ou posté après la date butoir ne pourra pas être pris en considération, le cachet de la poste faisant foi.

Veillez à respecter scrupuleusement la liste des pièces à fournir pour la constitution de votre dossier de candidature.

En toute hypothèse, les candidats s'attacheront à lire attentivement la notice jointe au dossier et à la conserver en lieu sûr. De même, n'attendez pas le dernier moment pour renvoyer votre dossier de candidature et gardez-en une photocopie. Vérifiez bien que votre dossier comporte toutes les pièces requises (tout dossier incomplet est rejeté).

En privilégiant Internet et le site de la gendarmerie, vous gagnerez du temps, et ce sera plus sûr.

C. Les différents concours

Il existe trois concours différents pour devenir sous-officier de gendarmerie :

- un **concours externe**, ouvert aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ;

- un **concours interne**, ouvert aux gendarmes adjoints volontaires, aux adjoints de sécurité de la Police nationale, aux militaires des forces armées autres que la Gendarmerie nationale et aux réservistes de la Gendarmerie nationale ;

- un **troisième concours**, ouvert sans conditions de diplôme aux candidats justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années. Ouvert ponctuellement, ce concours a notamment pour vocation le recrutement de certains spécialistes dont la Gendarmerie nationale pourrait avoir besoin (exemples : maréchal-ferrant ou musicien pour la Garde républicaine).

La répartition des postes offerts entre les trois concours est schématiquement la suivante :

- concours externe : 60 % des postes ;
- concours interne : 30 % à 40 % des postes ;
- troisième concours : entre 0 % et 10 % des postes.

Tableau récapitulatif des conditions de candidature

QUALITÉ DU CANDIDAT	DATE DE DÉPÔT DE LA CANDIDATURE	LIEU DE DÉPÔT DE LA CANDIDATURE
Civil	Recrutement ouvert à tout moment	Brigade de gendarmerie du lieu de domicile, centre de recrutement de la gendarmerie ou site Internet (www.lagendarmerierecrute.fr/)
Militaire engagé (dans une autre armée ou dans un service commun)	Au cours des six mois précédant le terme du contrat	Après du commandant de formation administrative, puis à la brigade de gendarmerie du lieu d'affectation ou dans un centre d'information et de recrutement de la gendarmerie
Militaire de carrière	À tout moment	

D. Les épreuves du concours externe

a. Les épreuves d'admissibilité

- une épreuve de composition sans documentation (durée : 3 heures ; coefficient 5). Selon l'arrêté du 14 mars 2018, l'épreuve de composition « consiste en la rédaction d'un devoir sur un sujet d'ordre général. » Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les qualités rédactionnelles des candidats ;
- une épreuve d'aptitude professionnelle (durée : 35 minutes ; coefficient 2). L'épreuve d'aptitude professionnelle consiste en un QCM portant sur des suites ou des ensembles logiques à résoudre. Elle vise à « évaluer le potentiel intellectuel général des candidats et notamment leur capacité à comprendre et à s'adapter à une situation avec rapidité et justesse, par le développement d'un système de raisonnement logique ».

En même temps que les épreuves d'admissibilité, les candidats sont soumis à deux inventaires de personnalité destinés à préparer, pour les candidats admissibles, leur entretien individuel avec un psychologue.

b. Les épreuves d'admission

Les épreuves d'admission en région ou en visioconférence (DROM / COM, ex DOM/TOM) comprennent outre un entretien auprès d'un psychologue (sans notation) :

- une épreuve orale d'entretien avec le jury (durée : 10 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien ; coefficient 7). Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury sur un sujet d'ordre général portant principalement sur les grandes questions d'actualité, ainsi que sur les motivations du candidat. Après le tirage

au sort d'un sujet, le candidat bénéficie d'une préparation de 10 minutes avant une restitution de 20 minutes. Le jury a toute latitude pour élargir la discussion ;

- l'épreuve physique gendarmerie (coefficient 3). L'épreuve physique gendarmerie se compose de trois ateliers distincts (un parcours chronométré d'obstacles, la simulation chronométrée d'un combat et le transport d'un poids).

E. Les épreuves du concours interne

a. Les épreuves d'admissibilité

- une épreuve de connaissances professionnelles (durée : 3 heures ; coefficient 5). Cette épreuve consiste pour le candidat à répondre à plusieurs questions, avec ou sans documentation, sur des problématiques relatives à la sécurité intérieure et à la défense ;
- une épreuve d'aptitude professionnelle (durée : 35 minutes ; coefficient 2). L'épreuve d'aptitude professionnelle consiste en un QCM portant sur des suites ou des ensembles logiques à résoudre. Elle vise à évaluer le potentiel intellectuel général des candidats et notamment leur capacité à comprendre et à s'adapter à une situation avec rapidité et justesse, par le développement d'un système de raisonnement logique.

En même temps que les épreuves d'admissibilité, les candidats sont soumis à deux inventaires de personnalité destinés à préparer, pour les candidats admissibles, leur entretien individuel avec un psychologue.

b. Les épreuves d'admission

- une épreuve orale d'entretien avec le jury (durée : 10 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien ; coefficient 7). Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury sur un sujet d'ordre général portant principalement sur les grandes questions d'actualité, ainsi que sur les motivations du candidat. Après le tirage au sort d'un sujet, le candidat bénéficie d'une préparation de 10 minutes avant une restitution de 20 minutes. Le jury a toute latitude pour élargir la discussion ;
- l'épreuve physique gendarmerie (coefficient 3). L'épreuve physique gendarmerie se compose de trois ateliers distincts (un parcours chronométré d'obstacles, la simulation chronométrée d'un combat et le transport d'un poids).

IMPORTANT

En application de l'arrêté du 14 mars 2018, à compter de la session d'octobre 2018 du concours de sous-officier de gendarmerie, **l'épreuve de langues étrangères est supprimée pour le concours externe et pour le concours interne**. De même le programme de **l'épreuve de connaissances professionnelles** (voir plus loin) **du concours interne a été modifié**. Ce manuel est à jour de ces réformes.

Auto-évaluation

Questions

Durée ⌚ 5 min

1 Le *Muslim Ban* est :

- a. Le surnom de la prison de Guantanamo.
- b. Un décret anti-immigration de Trump.
- c. Un programme de déradicalisation américain.
- d. Une association nativiste américaine.

2 L'actuel dirigeant de la Corée du Nord s'appelle :

- a. Kim Il-Sung.
- b. Kim Jong-Un.
- c. Kim Jong-Il.
- d. Kim Yo-Jong.

3 Le PIB de la Catalogne représente :

- a. 5 % du PIB espagnol.
- b. 10 % du PIB espagnol.
- c. 19 % du PIB espagnol.
- d. 29 % du PIB espagnol.

4 En 2017, un musée du Louvre à l'étranger est ouvert à :

- a. Dubaï.
- b. Riyad.
- c. Doha.
- d. Abu Dhabi.

5 En Arabie Saoudite, « MBS » désigne :

- a. le roi Mohammed ben Salmane.
- b. la chaîne d'information satellitaire.
- c. une marque de voitures saoudienne.
- d. le système de géolocalisation des femmes par leur mari.

6 En 2018, Angela Merkel :

- a. gouverne avec une majorité conservatrice.
- b. gouverne avec une majorité de gauche.
- c. gouverne avec une « grande coalition » conservatrice et de gauche.
- d. ne parvient pas à former une coalition de gouvernement.

7 En 2018, en France, l'état d'urgence :

- a. est toujours en vigueur.
- b. n'est plus en vigueur.
- c. est en vigueur aux frontières.
- d. a été supprimé définitivement car inefficace.

Corrigé

1 b. 2 b. 3 c. 4 d. 5 a. 6 c. 7 b.

PARTIE 1

Composition

COEFFICIENT

5



DURÉE

3

heures

- ➔ Méthodologie et conseils 12
- ➔ Annales corrigées 16

Méthodologie et conseils

FOCUS : **Intitulé de l'épreuve**

« Cette épreuve consiste en la rédaction d'un devoir sur un sujet d'ordre général, ayant pour objectif d'évaluer les qualités rédactionnelles des candidats. Il est notamment attendu qu'ils aient une bonne culture générale et qu'ils présentent de bonnes aptitudes à exposer leur point de vue grâce à une argumentation pertinente. Le devoir devra être soigneusement organisé (introduction, parties, conclusion) et une attention particulière sera portée à la maîtrise de la langue française. »

Source : Arrêté du 14 mars 2018 modifiant l'arrêté du 27 avril 2011 fixant les programmes, les conditions d'organisation et de déroulement ainsi que les coefficients attribués aux différentes épreuves des concours prévus à l'article 13-1 du décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie. (extraits)

Durée : 3 heures

Coefficient : 5

Procédons par étapes afin d'utiliser au mieux le temps qui vous est imparti et de répondre aux questions que vous avez pu vous poser pour cette épreuve.

1. Comment lire le sujet ?

Repérez les mots importants qui délimiteront le sujet à traiter.

Il existe plusieurs types de libellés :

- Une question : Le système français d'éducation permet-il l'égalité des chances ?
- Ou Pensez-vous / d'après vous....

Ou bien une phrase sans question : La crise économique, un tremplin pour repenser la société.

(Ce dernier type de libellé sous-entend : développez !)

Identifiez clairement la problématique que vous allez devoir traiter.

Vous pouvez même reformuler le sujet avec vos propres termes.

2. Comment débiter un brouillon ?

Vous ne pouvez pas dégager de plan si vous n'avez pas accumulé auparavant des « matériaux » alimentant votre réflexion. Alors cherchez des exemples qui se rapportent au sujet posé. C'est le moment de réactiver vos connaissances, cela s'appelle la culture générale.

Faites appel à vos lectures, à votre expérience personnelle, à des émissions de télévision, en un mot, trouvez des faits liés au sujet. À partir de là, quand vous avez choisi un ou plusieurs exemples, posez-vous un certain nombre de questions qui enclencheront un approfondissement de votre réflexion.

Ces questions, les voici :

- qui ?
- comment ?
- où ?
- pourquoi ?
- dans quel but ?
- combien ?
- quand ?

Vous ne pourrez peut-être pas ou n'aurez pas besoin de répondre à toutes ces questions, alors choisissez celles qui vous semblent pertinentes.

À partir de votre sélection d'exemples et des réponses aux questions ci-dessus, vous allez voir se dessiner plus nettement les contours de la problématique à traiter. Vous aurez ainsi matière à réfléchir et à écrire, c'est-à-dire que vous pourrez choisir un certain nombre d'idées qui seront à organiser selon un plan.

3. Comment trouver un plan ?

Un plan – et ce terme fait souvent peur aux candidats –, c'est avant tout une organisation, la vôtre, qui permettra au correcteur de comprendre votre pensée et son cheminement logique.

Ne perdez pas de vue que vous écrivez pour quelqu'un et que cette personne a en charge une évaluation, la vôtre. Le plan, c'est aussi un moyen de mettre de l'ordre dans vos idées, d'abord au brouillon, et de trouver un déroulement logique à votre réflexion.

Le plan doit suivre votre raisonnement. Il n'existe pas de plan tout fait. Ne le cherchez pas, vous perdriez un temps précieux. Bien sûr, il est souvent indiqué de dégager deux aspects d'une problématique, c'est ce qu'on appelle le « plan dialectique ». Cela peut constituer une piste, d'ailleurs donnée dans la formulation même du sujet (exemple : Les OGM, opportunité ou danger ?). Mais il faudra trouver une formulation personnelle pour le déroulement logique de vos parties.

Deux parties sont exigées en principe dans une composition de culture générale. Ne vous évertuez pas à en chercher trois comme dans une dissertation littéraire.

Vous êtes obligé de rédiger une introduction et une conclusion.

Dans l'introduction, n'oubliez pas que vous entrez en contact avec le sujet... et votre lecteur-correcteur.

Les trois temps de l'introduction :

a. Partez d'un fait qui est en lien avec le sujet, vous éviterez ainsi les entrées banales du type : « Depuis toujours, l'homme a... », « Tout le monde sait que... », « Il y a longtemps que... »

Ce fait, ne le détaillez pas trop, il sert de prétexte à poser le sujet ;

b. La problématique à traiter : posez-la clairement, quitte à la reformuler de façon personnelle, à partir du libellé du sujet ;

c. Et dernier point, annoncez votre plan, c'est-à-dire les deux parties que vous développerez.

Un conseil : rédigez entièrement l'introduction au brouillon, alors que vous pouvez ne dégager que l'essentiel des parties de votre composition. Vous avez 3 heures pour cette épreuve, il faut bien mesurer son temps.

La conclusion est l'aboutissement de votre développement, vous quittez le correcteur. Laissez-lui une bonne impression. Privilégiez la qualité plutôt que la quantité. Rassemblez les grandes lignes de votre réflexion et « élevez », si vous le pouvez, le débat, sans en sortir.

4. Comment gérer son temps ?

Plutôt que de vous inviter à un découpage arbitraire : tant de minutes pour trouver un plan, tant de minutes pour rédiger, etc., nous vous proposons une autre méthode.

Lors de vos entraînements à cette épreuve, soyez attentif à vos performances et posez-vous les questions suivantes : Où ai-je le plus de facilités ? Où suis-je, au contraire, en difficulté ? Est-ce que je rédige aisément une introduction ? Est-ce que je trouve un plan facilement ?

Déterminez les moments de la réflexion ou de l'écriture qui vous demandent le plus de temps et d'attention, puis découpez alors les 3 heures de l'épreuve selon vos propres performances. Il faut bien se connaître pour écrire efficacement.

Distinguez forme et fond dans vos capacités à composer ce travail. Évidemment, pour cette épreuve, les candidats doivent mobiliser rapidement leurs connaissances et avoir acquis une aisance dans l'écriture. C'est une question d'entraînement, d'où la nécessité de faire des exercices préparatoires d'entraînement à la rédaction notamment.

5. Comment rédiger ?

On vous l'a indiqué précédemment, vous n'avez pas le temps de tout rédiger au brouillon. Sélectionnez donc les deux moments importants (introduction et conclusion) et développez un plan bien détaillé qui vous facilitera l'écriture « en direct » sur votre copie en évitant soigneusement les ratures. Faites des phrases relativement courtes, entre 20 et 25 mots, cela suffira. Plus vous développez une structure complexe, plus vous risquez la faute de syntaxe. Et vous risquez aussi de présenter une pensée confuse. Là également, c'est votre habileté de rédacteur qui est en jeu, et cela ne peut s'acquérir le jour du concours. Entraînez-vous auparavant, faites de petits exercices d'écriture en choisissant un sujet et mettez-vous à écrire. Vous verrez ainsi où sont vos compétences.

Le jour du concours, gardez 5 minutes environ pour relire votre copie. Il s'agira simplement de vérifier l'orthographe et la ponctuation.

Il va de soi qu'une copie de concours doit être aussi soigneusement présentée : écrivez lisiblement, mettez des majuscules quand cela est nécessaire, évitez les ratures, ne portez aucun signe distinctif.

En quelques mots pour se préparer efficacement à cette épreuve :

- lisez les sujets d'actualité dans la presse ;
- retenez des faits significatifs ;
- entraînez-vous à écrire ;
- évaluez vos compétences ;
- et bien sûr, tenez compte des conseils donnés ci-dessus !

Annales corrigées

Sujet n° 1

Session mars 2017

Difficulté **XXX**

Durée  3 heures

Énoncé

Il est d'usage de dire que les parents éduquent leurs enfants et que l'école enseigne. Qu'en pensez-vous ?

Proposition de corrigé

Exemple d'introduction

Victor Hugo distinguait déjà, au XIX^e siècle, les rôles de la famille et de l'école : « L'éducation, c'est la famille qui la donne, l'instruction, c'est l'État qui la doit. »

Si l'on s'en tient à l'étymologie de ces deux verbes, éduquer signifie conduire, guider, aider et faire se développer un enfant dans le cadre familial, tandis qu'instruire, c'est transmettre des connaissances et des savoir-faire, à l'école. Une répartition des rôles somme toute traditionnelle et évidente.

Après avoir eu un ministère de l'Instruction publique, la France s'est dotée d'un ministère de l'Éducation nationale. Éducation, instruction : est-ce que cela est le reflet d'une certaine confusion qui se serait établi dans les attributions, les fonctions ou les responsabilités de chacun des acteurs impliqués dans la vie d'un enfant ou d'un adolescent ?

Entre famille et école, les rôles respectifs qui, autrefois, semblaient bien délimités, connaissent aujourd'hui des questionnements.

Nous analyserons d'abord les attributions de la famille et de l'école en général pour ensuite souligner les inévitables interactions, les difficultés voire les tensions qui peuvent apparaître dans leurs missions respectives, dans une société où l'école n'apparaît plus comme un bastion privé, fermé et étanche.

1^{re} partie

L'éducation est, c'est évident, avant tout une affaire privée : les parents ont en charge le développement et le bien-être de leurs enfants tant sur le plan matériel que psychologique. Ils exercent l'autorité. Mais aujourd'hui, faire obéir un enfant et exiger qu'il respecte des règles en famille ou dans la société, se révèle une tâche souvent peu aisée.

Comment faire pour qu'un enfant accepte les règles et les contraintes du vivre ensemble ? Comment gérer les crises de l'adolescence ? Comment prendre en charge de jeunes individus souvent vulnérables ? Comment faire comprendre ce qu'est l'autorité ? Cela pose de réels problèmes dans les sociétés occidentales où l'on fait l'apologie de la liberté sous toutes ses formes ; liberté

souvent confondue avec le laisser faire et entraînant parfois la démission des parents devant les exigences des jeunes.

Dans cette perspective, il devient difficile de concilier autorité et respect des droits de l'enfant tout en favorisant son épanouissement, tant à la maison qu'en milieu scolaire. Il n'est qu'à regarder le nombre de théoriciens, de chercheurs et de psychologues qui se sont penchés sur le problème de l'éducation au sein de la famille.

On a vu fleurir de nombreuses théories, des études sur les concepts d'éducation non violente, positive, ou encore bienveillante ; notions particulièrement développées aux États-Unis et qui montrent le besoin de solutions pour les parents. Nombre de magazines et de livres distribuant des conseils aux parents, d'émissions à la radio et à la télévision, ou encore de conférences affirment l'intérêt et l'importance du questionnement des parents dans ce domaine.

Mais cette prise de conscience et cette volonté de réflexion témoignent d'une haute conception de la parentalité, ce qui n'est pas nécessairement représentatif de la majorité des parents.

Cela met en évidence qu'être parent n'est pas seulement « une fonction naturelle ». C'est être responsable d'un être humain, de son existence, lui témoigner du respect et l'aider à devenir autonome. On peut dire qu'il s'agit d'un « métier », qu'il faut y réfléchir, ce qui suppose que les parents aient les capacités intellectuelles, matérielles de le faire.

Évitons toutefois de stigmatiser ceux qui n'auraient pas les facultés d'agir ainsi. Constatons seulement qu'il n'est pas simple, de nos jours, d'assurer le développement harmonieux d'un enfant au sein de la famille.

2^e partie

Ces interrogations, ces doutes, ces conflits rejaillissent souvent dans la sphère scolaire. Ils ne restent pas au sein de la sphère familiale.

Des enseignants sont confrontés régulièrement aux interrogations et aux angoisses de parents qui viennent chercher une aide auprès d'eux.

Éduquer ne relève plus seulement du domaine strictement familial : l'enfant passe une grande partie de son temps dans la structure scolaire. On ne peut plus systématiquement séparer le temps de l'école et le temps de la maison.

Si les enseignants sont souvent sollicités, c'est qu'ils sont aptes, eux aussi, à comprendre l'enfant, voire l'aider, en restant en interaction avec la famille.

Voyons plus précisément le rôle de l'école. Personne ne contestera que l'école a comme mission première de transmettre des savoirs. Mais depuis les années 1960, elle a vu son rôle élargi. L'enseignant guide les élèves dans cette masse de connaissances délivrées et qui doivent être acquises. Au travers de ces connaissances, l'élève doit pouvoir acquérir des repères et valoriser ses compétences. L'enseignant lui donne les moyens de trouver, au final, une place dans le monde. Transmettre des savoirs dans un monde en perpétuelle mutation comme le nôtre n'est pas chose facile et, très souvent, c'est faire face à des défis qui demandent à tous une grande faculté d'adaptation. Régulièrement, on analyse et on critique le rôle de l'école parce qu'elle cristallise depuis longtemps des crispations sociales. Il y a trop de situations inégalitaires. Regardons seulement ces statistiques de l'Observatoire des inégalités, concernant le début et la fin de la scolarité : « dès l'entrée en sixième, les élèves ne sont plus sur un pied d'égalité. Plus de 20 % des enfants d'inactifs et plus de 10 % des enfants d'ouvriers ou d'employés ont redoublé, contre à peine 3 % des enfants de cadres supérieurs, selon le ministère de l'Éducation nationale (données 2015). »

41 % des enfants de cadres supérieurs obtiennent un bac S contre 5 % des enfants d'ouvriers non qualifiés selon l'Observatoire des inégalités (statistiques 2017).

Ces derniers sont peu représentés dans les grandes écoles et les degrés supérieurs de l'université. Même si ces chiffres évoluent chaque année, ils reflètent tout de même un écart significatif qui génère inévitablement des frustrations.

L'école est et reste un milieu complexe, difficile à aborder voire parfois inaccessible pour des familles défavorisées. Et, rapidement, apparaît le sentiment que l'école est inefficace à réduire ces différences sociales. L'école est censée préparer chacun à obtenir un métier, à avoir des compétences efficaces pour assurer un avenir professionnel satisfaisant avec des possibilités d'évolution et de promotion. On a souvent insisté sur le rôle d'ascenseur social de l'école et les familles attendent que les diplômés conduisent leur enfant vers une insertion sociale meilleure que la leur, avec un avenir plus prometteur. Or, cet ascenseur est en panne.

Que l'école débouche sur une insertion sociale réussie, c'est une attente légitime. En quelque sorte, l'école et les diplômés qu'elle délivre devrait être un gage de réussite sociale pour chacun en fonction de ses compétences. Or, comme nous l'avons vu, ce n'est pas toujours le cas.

Pour certains, l'école est inefficace à réduire ces différences qui subsistent malgré tous les engagements des pouvoirs publics. Chaque nouveau ministre de l'Éducation nationale lance une réforme, et les évolutions ne sont pas toujours faciles à comprendre pour les parents : lois d'orientation scolaire ou inscriptions dans les universités par exemple.

Il y a toujours, pour les parents, un manque de lisibilité de cette institution qui porte beaucoup d'espoirs. Beaucoup de parents se sentent démunis voire perdus, et ce, malgré des mesures qui tendent à améliorer la scolarité : Programmes Personnalisés de Réussite Éducative mis en place pour favoriser le dialogue, discussions parents-enseignants, création des ZEP en 1982, affectation de maîtres supplémentaires dans les classes en difficulté, renforcement des mesures de soutien scolaire, évolution des programmes et de la pédagogie, etc.

Si toutes ces actions ne sont pas correctement reçues par les parents, les aprioris négatifs se font vite jour. Parfois, les parents ne comprennent pas ce qui se passe dans l'institution scolaire, d'où l'importance de toujours maintenir un vrai dialogue, d'informer et d'expliquer. Ces trois axes sont primordiaux et permettent souvent d'éviter une situation conflictuelle. En 2010, on a expérimenté dans ce sens une campagne d'ateliers-débats des parents à l'école, mettant ainsi en évidence la nécessité absolue de développer un travail en commun.

Des études et des travaux de spécialistes de l'école montrent que l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants est très liée à la performance et à la réussite des élèves.

Il faut savoir que le suivi des études de leurs enfants est un gage de réussite. La stimulation intellectuelle ne peut pas exclusivement venir de l'école. La présence, l'attention, l'aide et le soutien que les parents portent aux résultats de leurs enfants à l'école sont des facteurs déterminants pour la réussite des jeunes.

La loi du 10 juillet 1989 et les décrets de 2006 précisent bien, que « les parents sont membres de la communauté éducative. »

Ils ont donc une place et un rôle à tenir dans l'institution scolaire.

Il faut que l'implication des parents soit réellement effective et que les informations soient claires et adaptées. Sans un vrai dialogue, la participation à la vie scolaire sera vaine. Information, réunion et participation sont les droits fondamentaux des parents, et les enseignants doivent en être pleinement conscients.

Il faut faire en sorte de lever ce doute selon lequel l'école serait inefficace à résorber des situations trop inégalitaires. La refondation de l'École est devenue une des priorités des pouvoirs publics pour construire une école qui offre des chances égales. De nombreuses actions ont été engagées dans ce sens, mais aussi sur le plan éducatif :

« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre [...] d'exercer sa citoyenneté. » (loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 - article 2).

Son rôle est aussi d'apprendre à vivre ensemble et de fournir un effort de socialisation. Mais cela ne peut être totalement efficace qu'avec un relais et une implication complémentaire des familles dans ce processus. Le rapprochement école-famille encourage l'enfant ou le jeune adulte à sentir une cohérence dans son éducation. Et si l'école devient le lieu d'affrontements entre la famille et les enseignants, cela ne peut qu'être préjudiciable pour tout le monde.

Conclusion

L'école et la famille doivent œuvrer dans le même sens, en s'appuyant sur les actions publiques et l'engagement de l'État. Certes, on ne pourra pas résorber les différences sociales d'un coup de baguette magique et l'école ne résoudra pas toutes les difficultés familiales et sociales. Seulement, la prise de conscience que le but d'une société évoluée est de faire de ses enfants des citoyens responsables et épanouis ne doit pas rester une vague utopie. L'école et la famille sont des alliées et doivent participer à une coéducation dans le respect des prérogatives de chacun et en tenant compte des évolutions radicales que la société d'aujourd'hui a imposées. Les exigences de réussite ne doivent pas faire oublier que le but final est de donner les moyens à des enfants qui seront les adultes et les citoyens de demain, d'être heureux ou du moins épanouis.

Sujet n° 2Difficulté **XXX**Durée  3 heures**Énoncé****La mondialisation : chance ou menace pour l'humanité ?****Proposition de corrigé****Exemple d'introduction**

Le terme de « mondialisation » appelle un essai de définition dans ses grandes lignes avant de pouvoir examiner les effets, les conséquences négatives ou positives que ce phénomène entraîne pour le citoyen. La question est de savoir si ces modifications, si les mutations au niveau international que l'on enregistre depuis les années 1990 entraînent des risques, ou au contraire s'il existe des atouts réels. C'est ce caractère ambivalent que nous essaierons d'exposer.

Explicitons donc tout d'abord ce terme, « mondialisation », qui a été en premier lieu employé pour décrire une réalité économique, mais qui maintenant ne se limite pas à cet aspect. S'il s'est agi dans un premier temps de relier entre eux des phénomènes économiques sur un plan mondial, le sens actuel s'est élargi aux champs social, politique et culturel.

Dans les années 1990, est apparu dans le monde anglo-saxon, le terme de « globalisation » pour marquer le caractère très large des échanges économiques mondiaux. Ces phénomènes sont dépendants les uns des autres et ne se concentrent plus seulement dans un seul État, voire un continent.

Il s'agit de penser les activités économiques et autres non plus à l'échelle d'un pays mais à celle de la planète entière.

Quant aux termes « chance ou menace », bien évidemment ils marquent une opposition forte qu'il faudra nuancer pour mettre en évidence leur inévitable complémentarité.

1^{re} partie

C'est en premier lieu l'aspect économique, le plus souvent évoqué, qu'il convient d'examiner. C'est sûrement la perception la plus aisément visible pour le citoyen. Les médias se font presque chaque jour l'écho de délocalisations d'entreprises. Ces dernières quittent l'Europe ou les États-Unis pour rechercher une main-d'œuvre moins chère ailleurs, dans d'autres pays, asiatiques par exemple.

La fabrication de vêtements, de chaussures ou d'appareils ménagers a un coût beaucoup plus faible dans les pays en voie de développement, en raison des bas salaires notamment et d'une législation du travail plus souple, voire inexistante. Le Pakistan, le Bangladesh, le Cambodge sont les pays les plus cités. Des téléviseurs, des téléphones et beaucoup de produits manufacturés viennent de Chine ; la conception se fait en Europe ou en Amérique, et la fabrication en Asie, ce qui se traduit par des emplois perdus ici, et d'autres créés ailleurs. La répartition géographique des emplois change sensiblement dans le monde.

Les grandes entreprises deviennent des multinationales avec des filières dans le monde entier ; l'économie se mondialise, entraînant des modifications notables : produire et vendre sont

dissociés. Les échanges commerciaux se font désormais à l'échelle planétaire, et non plus même à l'échelle d'un continent.

Des services aussi s'externalisent : on voit des plates-formes téléphoniques installées en Afrique du Nord par exemple pour des services vendus en Europe. On recherche toujours le moindre coût, une meilleure rentabilité et, dans cette logique, travailleurs, employés des pays développés craignent pour leur emploi. Délocalisation des entreprises, redistribution de l'activité et de l'emploi sont perçues comme des menaces pour le citoyen des pays riches, qui peut être parfois victime de cette stratégie économique internationale.

Il est évident que cette forme de libéralisme économique ne profite pas à tout le monde, elle se traduit par l'inquiétude des travailleurs de voir leur avenir bouleversé en fonction de stratégies commerciales de grande ampleur. Nouvelles réglementations pour certains et absence pour d'autres : on a vu des travailleurs asiatiques se révolter contre leurs conditions de travail et leurs salaires misérables, alors que de grandes entreprises internationales pour lesquelles ils travaillent réalisent des profits colossaux. Les inégalités persistent.

Notons aussi dans ce contexte le pouvoir accru d'institutions internationales comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui regroupe environ 164 États et est chargée d'établir des règles régissant le commerce international. Cette organisation essaie de résoudre des problèmes commerciaux qui peuvent surgir entre les États, ou favorise la conclusion d'accords. Elle fait l'objet de critiques, de mouvements de protestation, comme celui des altermondialistes. Ils l'accusent de favoriser le libéralisme, les pays riches et les très grandes entreprises, sans se soucier des conditions de vie des travailleurs, et particulièrement des plus pauvres.

On voit apparaître d'autres mouvements de contestation de cet ordre mondial, comme le Forum social mondial, qui entend résister au néolibéralisme et faire en sorte que la mondialisation soit plus humaine et respecte le droit des travailleurs, où qu'ils soient. Des appels à une autre forme de mondialisation plus juste, plus égalitaire plus respectueuse des droits des hommes se font jour.

Certes la mondialisation est une réalité économique impossible à nier avec la compétition commerciale inhérente à ces flux de capitaux, d'investissements, d'implantations de nouveaux lieux de production, ce que certains appellent un capitalisme à l'échelle planétaire.

La mondialisation a un autre impact, cette fois plus positif. Le consommateur voit ses dépenses diminuer parce qu'il trouvera sur le marché des produits à un moindre coût. De très nombreux objets manufacturés vendus à des prix attractifs viennent de pays émergents. Le consommateur des pays riches y trouvera évidemment son compte, même si la qualité laisse parfois à désirer.

Au-delà de la globalisation financière, il existe un autre aspect qui intéresse les citoyens, c'est la libre circulation des personnes ; on le constate dans l'Union européenne, cet espace géographique qui permet désormais la libre circulation des citoyens qui peuvent résider et travailler librement dans l'un des États membres. Peut-on dire pour autant que se dessine une citoyenneté européenne ? Difficile aujourd'hui de répondre par l'affirmative.

L'Europe n'est pas le seul regroupement de nations, d'autres pays ont ressenti le besoin de se rassembler face à une nouvelle distribution des richesses. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, organisation politique économique et culturelle qui regroupe dix pays pour une meilleure coopération et une assistance mutuelle, entend jouer un véritable rôle dans les négociations internationales. C'est donc là la preuve encore qu'il faut une union de pays, un partenariat à l'échelle d'un continent.

2^e partie

Un autre point à évoquer quand on parle de mondialisation, et non des moindres, est celui du développement spectaculaire des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Internet joue un rôle essentiel dans les rapports du citoyen au monde. Le citoyen a connaissance de ce qui se passe à l'autre extrémité de la planète en un temps record. Il est sensibilisé à tous les problèmes, il peut participer à tous les débats, à toutes les contestations. On a même vu apparaître l'expression de « village mondial » tant la proximité avec des événements mondiaux ou des relations selon des réseaux sont désormais une réalité quotidienne et très largement répandue. L'accès à Internet de populations de plus en plus nombreuses est un des grands enjeux actuels.

Les idées démocratiques, le respect des droits de l'homme se propagent plus rapidement grâce à ces nouveaux moyens de communication. Et ce phénomène de mondialisation s'exprime aussi de façon évidente depuis quelques années dans le domaine écologique. Nous constatons que les problèmes de préservation de l'équilibre écologique de la planète sont abordés globalement, et non plus seulement État par État. Cette prise de conscience montre qu'il ne peut plus y avoir de solution isolée, comme en témoigne la nécessité de grandes réunions internationales sur les problèmes climatiques. Rio de Janeiro en 1992, le protocole de Kyoto en 1997, qui en est son prolongement, la Conférence de Paris en 2015 révèlent cette volonté de résolution des difficultés de préservation de l'équilibre écologique à l'échelle planétaire. Prendre conscience et agir pour protéger le devenir de la planète est un enjeu désormais mondial.

Ces démarches se révéleront à long terme nettement plus efficaces parce qu'elles mobilisent de nombreux gouvernements et impliquent plus directement les citoyens.

Révolution dans le domaine de la communication et de l'information donc, mais aussi révolution dans les transports, qui mettent en contact des sociétés et des cultures qui auparavant n'avaient que peu de chance de se connaître, de se rencontrer. On peut se rendre aisément dans n'importe quel endroit de la planète, temps et distance sont abolis, le tourisme devient mondial. Quel coin reculé de la planète y échappe ?

Se rapprocher pour mieux se connaître, c'est un aspect positif même si on y voit parfois une exportation d'un modèle dominant. Quoi qu'il en soit, il semble désormais difficile d'échapper à cette internationalisation des savoirs, des rencontres, des échanges. Les réseaux sociaux sont de plus en plus actifs et ouvrent des perspectives nouvelles sur les relations, que cela soit le fait de simples citoyens ou de personnages puissants.

Conclusion

Globalisation, mondialisation, planétarisation, internationalisation : les termes sont variés pour exprimer un nouvel ordre planétaire, qu'on peut considérer comme une chance... inévitable, avec des effets positifs et des dérives bien évidemment.

On peut évoquer l'uniformisation d'une certaine façon de vivre dans le monde entier certes, mais aussi une formidable possibilité de confrontation, d'ouverture avec l'émergence de nouvelles relations économiques ou de modèles culturels différents. Allons-nous un jour vers un citoyen mondial ?

Énoncé

Les contestations populaires collectives sont-elles une menace pour notre démocratie ?

Proposition de corrigé

Exemple d'introduction

« Revendications », « protestations collectives » et « démocratie » sont-ils des termes totalement antinomiques ? Ou peut-on envisager un certain degré de compatibilité ?

La notion de démocratie est ancienne : c'est l'orateur, général et homme d'État grec Périclès qui en est l'« inventeur », à Athènes, au v^e siècle avant Jésus-Christ.

Abraham Lincoln, président américain qui a marqué l'histoire en abolissant l'esclavage dans son pays, en a donné cette définition : « C'est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. »

Ce principe sera aussi inscrit dans la Constitution de la V^e République française, principe qui apparaît donc comme indéfectible, mais qui, on le verra, à certains moments de notre histoire, a été quelque peu malmené.

Pour cela, nous allons donc examiner trois périodes troublées de l'histoire française du début du xx^e siècle à nos jours. Nous analyserons dans quelle mesure la souveraineté appartenant au peuple s'est exercée dans ces cas-là, et comment des restrictions de libertés ont pu exister dans ces contextes mouvementés.

1^{re} partie

Tout d'abord, la France a connu une année 1934 troublée qui a mis en péril les principes démocratiques. Elle a dû, dans un contexte de montée des totalitarismes en Europe, faire face à un danger fasciste fomenté par des ligues nationalistes réclamant l'institution d'un autre ordre en dehors du cadre démocratique. Rappelons brièvement les faits : des militants armés, issus de partis antisémites, xénophobes et antiparlementaires, regroupant aussi des mécontents, ont tenté de marcher vers l'Assemblée nationale, lieu éminemment symbolique. La manifestation a dégénéré, et on a eu à déplorer des morts et des blessés, lors de violents affrontements. Ces émeutes près de l'Assemblée nationale, là où siègent les représentants du peuple, montraient clairement le dessein de prendre le pouvoir par la force et de bafouer ainsi le vote de la majorité des citoyens. La démocratie était donc réellement en danger, compte tenu aussi du contexte international. Avec la montée des mouvements nationalistes de toutes parts en Europe (Italie, Allemagne, Portugal et bientôt Espagne), on pouvait redouter effectivement une volonté d'abattre la démocratie républicaine.

Le scandale Stavisky, financier juif d'origine russe, met à jour des rancœurs xénophobes. Le président Édouard Daladier, élu avec une majorité de gauche, sera quand même finalement obligé de démissionner.

On se trouvait alors dans une situation quasi insurrectionnelle, au bord d'une sorte de coup d'État de la part de l'extrême droite, cherchant à déstabiliser le gouvernement en place et élu démocratiquement.

Devant ce danger, le gouvernement suivant prendra des mesures de restrictions des libertés afin de protéger le régime républicain. Et c'est ainsi que les ligues nationalistes seront interdites. Il fallait faire barrage au péril fasciste par des mesures forcément privatives de libertés pour ceux qui ne respectaient pas le cadre légal.

Certes, on se trouve dans un cas de suppression de libertés pour certains - puisqu'il y a eu interdiction de s'exprimer, au nom de la protection de la démocratie et pour éviter que des actions de rue ne bouleversent par la force le pouvoir légitimement établi. Le vote des citoyens doit être respecté. Seules des élections librement organisées sont garantes de l'expression de la démocratie.

Pendant un certain laps de temps, le maintien de l'ordre a exigé la restriction de certaines libertés comme l'autorisation de manifester sur la voie publique, le contrôle des réunions, la dissolution de certaines ligues, etc.

Ce sont des mesures visant à protéger le cadre démocratique ; elles s'avèrent nécessaires voire indispensables si l'on veut garantir l'expression de la majorité, ce qui est l'essence même de la démocratie.

2^e partie

Un autre moment de crise sociale grave en France fut mai 1968. Parti d'une contestation étudiante, le mouvement s'étend aux travailleurs, et très vite le chaos social s'installe avec des grèves et une paralysie quasi totale du pays et de l'économie française. On a dénombré jusqu'à presque 10 millions de grévistes. La situation est grave, et le général de Gaulle a même évoqué dans un discours le risque de « disparition de la République ».

Incidents, violences, affrontements dans les rues faisant de nombreux blessés, fermeture des universités, usines occupées, grève générale, arrestations, pénurie d'essence : la désorganisation du pays est donc quasi complète.

On craint une violente opposition droite-gauche ; on crie au complot, on pense être au bord d'une révolution, d'une insurrection.

Avec la rencontre du général de Gaulle et du général Massu en Allemagne, l'armée est présente pour intervenir au besoin. On se prépare dans les casernes, et les CRS seront sollicités pour éteindre ces révoltes.

En même temps, on procède comme en 1934 à l'interdiction de mouvements jugés extrémistes ; un leader d'extrême gauche sera même emprisonné plusieurs mois.

On constate une fois de plus que la violence des contestations populaires met à mal la démocratie. Le risque de voir l'ordre rétabli par une intervention de l'armée par exemple existe bel et bien, et l'on sait qu'une prise de pouvoir par l'armée n'est jamais garante d'une situation respectant les principes démocratiques.

Mais finalement, avec la dissolution de l'Assemblée nationale pour de nouvelles élections législatives, on restera dans le cadre démocratique et dans le respect du choix des électeurs.

3^e partie

Une troisième situation particulièrement difficile qui a touché la France et la démocratie se retrouve dans les émeutes de 2005 dans les banlieues, et spécialement le département de la Seine-Saint-Denis, avant de s'étendre à d'autres villes en province pendant près de trois semaines.

Devant cette situation explosive, l'état d'urgence a été déclaré en novembre 2005, donnant l'impression que la France est au bord, encore une fois, du chaos social, voire de la guerre civile.

Le gouvernement a pris alors des mesures restreignant les libertés, comme l'interdiction de circuler, les assignations à résidence, la fermeture de certains lieux et, bien sûr, l'interdiction de rassemblements et de manifestations sur la voie publique, des perquisitions et même un couvre-feu dans certaines communes.

Ces mesures ressemblent à celles que pourraient mettre en place un régime dictatorial.

Tant que le risque d'incidents graves et de déstabilisation du gouvernement existe, l'état d'urgence sera décrété et prolongé.

On reviendra à la normale en janvier 2006, soit deux mois environ après le début des émeutes.

Au vu de ces trois époques très troublées, on peut se demander jusqu'où la contestation est acceptable. La démocratie c'est avant tout l'expression du peuple par le peuple. Alors la question reste posée : doit-on tolérer, et jusqu'à quel point ?, ces contestations populaires collectives sur la voie publique au risque d'entraîner des violences, des émeutes, des morts ? L'exercice des libertés individuelles est-il compatible avec celui de la démocratie ?

Philippe Sollers écrivait que « la démocratie c'est d'abord la parole ».

La France manquerait-elle de dialogue social, et ce, de façon récurrente puisqu'elle a dû faire face à de très violentes explosions sociales ?

On constate qu'il faut, en tout cas et à chaque fois que des désordres importants se produisent, restreindre certaines libertés individuelles pour enrayer le chaos.

Ces trois crises violentes ont certes des causes différentes, mais elles expriment toutes un fort mécontentement social et une profonde insatisfaction que les dirigeants n'ont pas su anticiper.

Y aurait-il une légitimité à désobéir en cas de non-respect des engagements et des programmes des élus ?

Est-ce que des formes violentes de contestation, comme nous l'avons évoqué dans ces trois périodes avec émeutes, dégradations de biens publics ou privés, affrontement avec les forces de l'ordre, sont tolérables ?

Force est de constater qu'aujourd'hui le vote n'est plus la seule voie pour exprimer des revendications. Les citoyens pensent de plus en plus qu'il n'est pas suffisamment efficace pour obtenir ce que l'on souhaite. Et d'autres initiatives collectives se mettent en place.

Pour respecter les idéaux de liberté, et notamment la liberté d'expression, sur lesquels se fonde notre République, des formes plus spontanées de revendications se font jour en dehors des voies habituelles : la faiblesse actuelle du pouvoir des syndicats en témoigne.

Descendre dans la rue, perturber l'ordre public par des actions violentes comme des séquestrations deviennent des formes d'expression politique. Et, sous la pression de la rue, les gouvernements abandonnent des projets de réformes. Ils reculent devant la mobilisation des citoyens et l'opposition exprimée dans la rue. Le pouvoir serait-il finalement dans la rue, comme les slogans de mai 1968 le proclamaient ?

Conclusion

En conclusion, il faut bien constater que l'équilibre est parfois précaire entre contestation et respect des principes démocratiques, et que les risques de déstabilisation existent réellement. Mais ces trois moments de notre histoire que nous avons évoqués, périlleux pour la démocratie, n'ont jamais au final débouché sur une prise de pouvoir de l'armée ou sur l'instauration d'un système dictatorial. Les restrictions des libertés individuelles ne durent en fait que quelques mois. Et le système électoral démocratique fonctionne à nouveau.

Et si aujourd'hui la solution était dans une démocratie protestataire ou une désobéissance civile, c'est-à-dire suffisamment vigilante en cas de non-respect des engagements pour lesquels

le peuple a donné un mandat ? La question reste posée, et les années à venir seront sûrement décisives.

Gardons en mémoire ces paroles de Pierre Mendès-France pour comprendre que le respect des principes a inévitablement des exigences : « La démocratie n'est efficace que si elle existe partout et en tout temps. »

Concours

Sous-officier de gendarmerie

Annales et sujets inédits corrigés

Mettez toutes les chances de votre côté !

Un ouvrage complet :

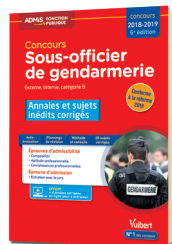
- un test d'auto-évaluation
- des plannings de révision
- une méthode pas à pas
- 28 sujets d'Annales et inédits corrigés
- plus de 60 questions personnelles et professionnelles avec 7 sujets de réflexion sur l'actualité pour préparer votre entretien

Des auteurs spécialistes du concours, enseignants et formateurs au plus près des réalités des épreuves

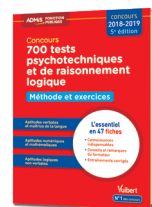
Une collection pour répondre à tous vos besoins



Le Tout-en-un
pour une préparation complète



Les Entraînements
pour se mettre en condition



Les Fiches
pour aller à l'essentiel

**Un site dédié aux concours : toutes les infos utiles
et de nombreux entraînements gratuits**

 www.vuibert.fr

ISSN : 2114-9305
ISBN : 978-2-311-20562-6



9 782311 205626

Vuibert

N°1 des concours